

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OPTION : SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL



Durée
7 heures



Lieu
Intra/Inter



Groupe
De 2 à 10 personnes



Tarif
Sur devis

■ Prérequis

Certificat PRAP 2S n'ayant pas dépassé un délai raisonnable

■ Public concerné

Salariés des secteurs sanitaire et médico-social, qui ont déjà obtenu le certificat d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique option sanitaire et médico-social.

■ Objectifs de la formation

Maintenir et d'actualiser les compétences du salarié à participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

■ Compétences visées

- Retours d'expérience sur l'intérêt de la prévention
- Réactivation de mémoire sur les risques de son métier
- Observer et analyser sa situation de travail
- Proposer des pistes d'amélioration de sa situation de travail
- Remonter l'information aux personnes concernées
- Rappel sur les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Perfectionnement sur la mobilisation des personnes

■ Méthodes pédagogiques

Travaux de groupe / Réactivations de mémoire / Travaux pratiques

Mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences

■ Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Documents d'analyse
- 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 ou 5 stagiaires
- 1 lit médicalisé électrique pour 4 ou 5 stagiaires
- 1 disque de pivotement
- 1 planche de transfert
- 1 drap de glisse
- Du matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert...)
- 1 lève-personne
- Vidéos de présentation

PRAP 2 S

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DE L'ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OPTION : SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

■ Organisation de la formation / programme

7 heures en présentiel

■ Modalités d'évaluation

Suivre la totalité de la formation et satisfaire à l'épreuve certificative de fin de formation

■ Sanction

Certificat d'acteur PRAP 2S donnant équivalence au PRAP IBC

■ Modalités d'accès et délais d'attente

Contactez le secrétariat minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation

■ Maintien et actualisation des compétences

7h tous les 24 mois

■ Formation accessible aux personnes handicapées

Non

■ Qualification des formateurs

Formateurs certifiés INRS

■ Contact de la formation

Secrétariat 06.63.17.08.65 – contact@croixblanche05.fr

☒ Programme conforme au document de référence PRAP - Version 8 - 04/2019

Nous contacter _____



ASSOCIATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE
DU GAPENCAIS
Les Bassets – 05 000 Gap
06.63.17.08.65 - www.croixblanche05.fr